



---

**AVIS PUBLIC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR**

---

**NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
EXERCICES FINANCIERS 2025-2026-2027**

PRENEZ AVIS que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, devant être en vigueur pour les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 29 octobre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes, sous peine de rejet :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé (dans un tel cas, le demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi) :  
MRC des Jardins-de-Napierville  
1767, Principale, Saint-Michel, Québec J0L 2J0
- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2<sup>o</sup>, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière », lequel est disponible en ligne sur le site de la MRC des Jardins-de-Napierville au [www.mrcjardinsdenapierville.ca](http://www.mrcjardinsdenapierville.ca);
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande (les frais doivent être déposés en même temps que la demande de révision administrative, à défaut de quoi, la demande est réputée ne pas avoir été déposée).

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 31<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, en ce jour.

---

Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière